

**13/2024**



## **Délibération** **du Conseil Municipal**

### **Séance du mercredi 03 avril 2024**

Date la convocation du Conseil municipal : 29 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux : 19

Maire : Florent BENOIT

Secrétaire élue : Frédérique GUILLET

**Membres présents** : Florent BENOIT, Frédérique GUILLET, Romain NICOLAS, Jacqueline RUAZ, Franck SAUTIER, Nadine SAUGE-MERLE, Bruno BOSSON, Fabien BENOIT, Stéphane FRANCISCO, Sylvie RINALDI, Marie-Laure BENOIT, Caroline BILLOT, Marion RIFF-MERCIER.

**Absents, excusés** : Célia DELBROUCQ donne pouvoir à Marion RIFF-MERCIER, Emmanuelle DESEBE donne pouvoir à Nadine SAUGE-MERLE, Daniel ZUABONI donne pouvoir à Fabien BENOIT, Jean-Manuel PEYCRU donne pouvoir à Florent BENOIT. Cédric FOL et Jean-David PICON ne donnent pas pouvoir.

\*\*\*\*\*

### **Objet : Prescription d'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour la construction d'une gendarmerie**

#### Constat de la nécessité d'une nouvelle gendarmerie :

Monsieur le Maire rappelle que le territoire du Vuache dispose actuellement d'une gendarmerie, implantée sur la commune de Valleiry et comptant un effectif, depuis sa création, de 9 gendarmes avec les logements correspondants.

La brigade de Valleiry datant du début des années 1970 n'offre plus les conditions optimales afin d'accueillir le public ni même aux gendarmes de travailler dans des conditions décentes.

#### Implantation de la nouvelle gendarmerie :

Le 10 février 2022, une motion en faveur du déplacement de la Gendarmerie de Valleiry sur la commune de Vulbens était prise par le conseil municipal de Valleiry actant de ce fait l'accord de la commune de Valleiry pour le transfert de cette caserne.

La commune de Vulbens a fait l'acquisition d'un terrain, stratégiquement placé en bordure de l'axe principal et se trouvant en face du nouveau collège.

**Vu** la délibération du Syndicat Intercommunal du pays du Vuache n° 14/2021 en date du 25 mars 2021, approuvant le souhait de la construction d'une nouvelle gendarmerie sur le territoire du Vuache,

**Vu** la délibération de la Commune de Vulbens n° 24/2021 en date du 7 avril 2021, approuvant le souhait de la construction d'une nouvelle gendarmerie sur le territoire du Vuache,

**Vu** la délibération de la Commune de Vulbens n°33/21 en date du 15 septembre 2021, approuvant le portage foncier par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie permettant à la commune d'acquérir le terrain de la future gendarmerie.

**Vu** la délibération de la Commune de Valleiry N° DCM20220210-05 en date du 10 février 2022 approuvant le déplacement de la Gendarmerie de Valleiry sur la commune de Vulbens

**Vu** la délibération du Syndicat Intercommunal du pays du Vuache n° 23/2023 en date du 10 novembre 2023, approuvant les nouveaux statuts du Syndicat,

**Vu** les nouveaux statuts du SIPV annexé à la présente délibération attestant de la prise de compétence « Construction de caserne de gendarmerie »,

**13/2024**



## Délibération du Conseil Municipal

Vu l'arrêté préfectoral du 8/01/2024 approuvant les statuts pour une entrée en vigueur à la date du 01/01/2024

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Décide de :**

- **Définir** le projet de construction de la gendarmerie comme projet d'intérêt général pour la commune
- **Prescrire** la procédure portant à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLU de Vulbens
- **Fixer** une réunion d'examen conjoint avec l'Etat et les personnes publiques associées ainsi qu'une enquête publique pour la consultation de la population
- **Autoriser** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la procédure.

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

*Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme*

La secrétaire de séance,  
**Frédérique GUILLET**



Le Maire, **Florent BENOIT**

